

COMPAGNIE DES RHUMS PURS, Paris (1922-1932)

Compagnie des Rhums purs
(*La Journée industrielle* , 12 janvier 1922)

Sous cette dénomination, une société anonyme vient d'être formée pour la fabrication et le commerce des rhums.

Le siège est à Paris, 43, rue de Naples.

Le capital est fixé à 1 million, en actions de 100 fr., toutes à souscrire en numéraire.

Les premiers administrateurs sont : MM. Paul Alexandre, 7, place Dancourt, à Paris ; Gustave Briand ¹, 56, rue de Rome, à Paris ; Pierre Ceineray, 1 *bis*, rue Voltaire, à Nantes ; Edmond Chater, 5, rue des Batignolles, à Paris ; Aristide Jacqueminet, 15, rue des Batignolles, à Paris ; Jacques Menasché ², 23, rue de Lubeck, à Paris ; Eugène Mutignon ³, 10, rue Chauchat, à Paris ; Victor Rehm ⁴, « Champsfleur », Mesnil-le Roi (Seine-et-Oise) ; Ambroise Rendu, à Plaisance-du-Touch (Haute-Garonne) ; Marcel Rendu, 25, rue Lajarie, à Bordeaux.

Sucreries coloniales

(*La Journée industrielle* , 15 juin 1922)

Une entente a été conclue avec la Compagnie des Rhums purs ; le conseil en attend un concours permanent qui peut devenir très appréciable en cas de crise de vente. Cette entente assurera, en outre, à la société un contact permanent et lui permettra de profiter, dans une certaine mesure, de prix plus avantageux.

Sucreries coloniales,

(*La Journée industrielle* , 14 juin 1923)

La société a, en outre, participé à l'augmentation du capital de la Compagnie des Rhums purs, porté de 1 à 2 millions de francs.

¹ Gustave Briand (1875-1941) : polytechnicien, représentant du Crédit foncier colonial au conseil d'une dizaine de sociétés ; président de la Société agricole des caoutchoucs d'An-Phu-Ha (1930). Voir [encadré](#).

² Jacques Menasché : marié en 1902 à Constantinople avec Nailé Davoud. Haut fonctionnaire de l'Empire ottoman, puis banquier et administrateur de sociétés à Paris. Fondateur de [Jacques Menasché & Cie](#), Paris (1926-1933).

³ Eugène Mutignon (1865-1931) : de la maison de banque [Nissim Léon, Eugène Mutignon et Cie](#), Paris.

⁴ Victor Rehm (1884-1951) : administrateur du Crédit foncier colonial et des Sucreries coloniales, futur président des Rhums purs, successeur de Jules Léon à la présidence des Mines de fer de Larrath (Algérie). Voir [encadré](#).

UN REDRESSEMENT
(*Le Journal des finances*, 13 septembre 1929)

Les Sucrieries coloniales sont en train de faire de l'argent en rétrocédant à leurs actionnaires 15.000 actions de leur filiale, la Compagnie des Rhums purs.

Les actions, du nominal de 100 fr., sont cédées au prix de 425 fr. l'une, à raison d'une action Rhums purs pour vingt actions Sucrieries coloniales.

Les 6 millions environ que produira l'opération rendront quelque élasticité à la trésorerie des Sucrieries coloniales, en attendant qu'elles procèdent à une augmentation de capital.

On dit, d'ailleurs, dans les cercles touchant de près, à la société, que les installations de la Guadeloupe se rétablissent rapidement et que la situation des établissements de la Réunion permettrait la distribution d'un dividende dans un an ou deux.



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE DES RHUMS PURS
Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs
divisé en 20.000 actions de 100 francs chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 18 septembre 1929.

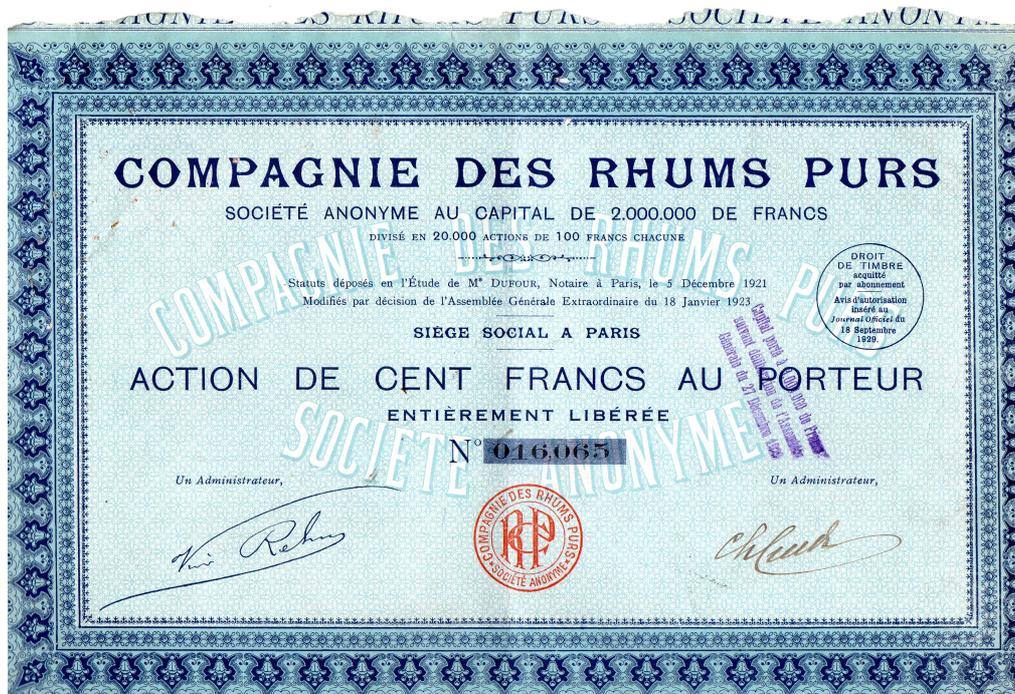
Statuts déposés en l'étude de M^e Dufour, notaire à Paris, le 5 décembre 1921
Modifiés par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 1923

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Victor Rehm
Un administrateur (à droite) : Lucien Bénard
Charles Skipper & East, 19, rue Milton, Paris

1929 (27 décembre) : capital porté de 2 à 3 MF par incorporation d'un million prélevé sur les réserves extraordinaires, et création de 10.000 actions gratuites nouvelles de 100 fr. pour 2 anciennes



Coll. Jacques Bobée

COMPAGNIE DES RHUMS PURS
Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs
divisé en 20.000 actions de 100 francs chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 18 septembre 1929.

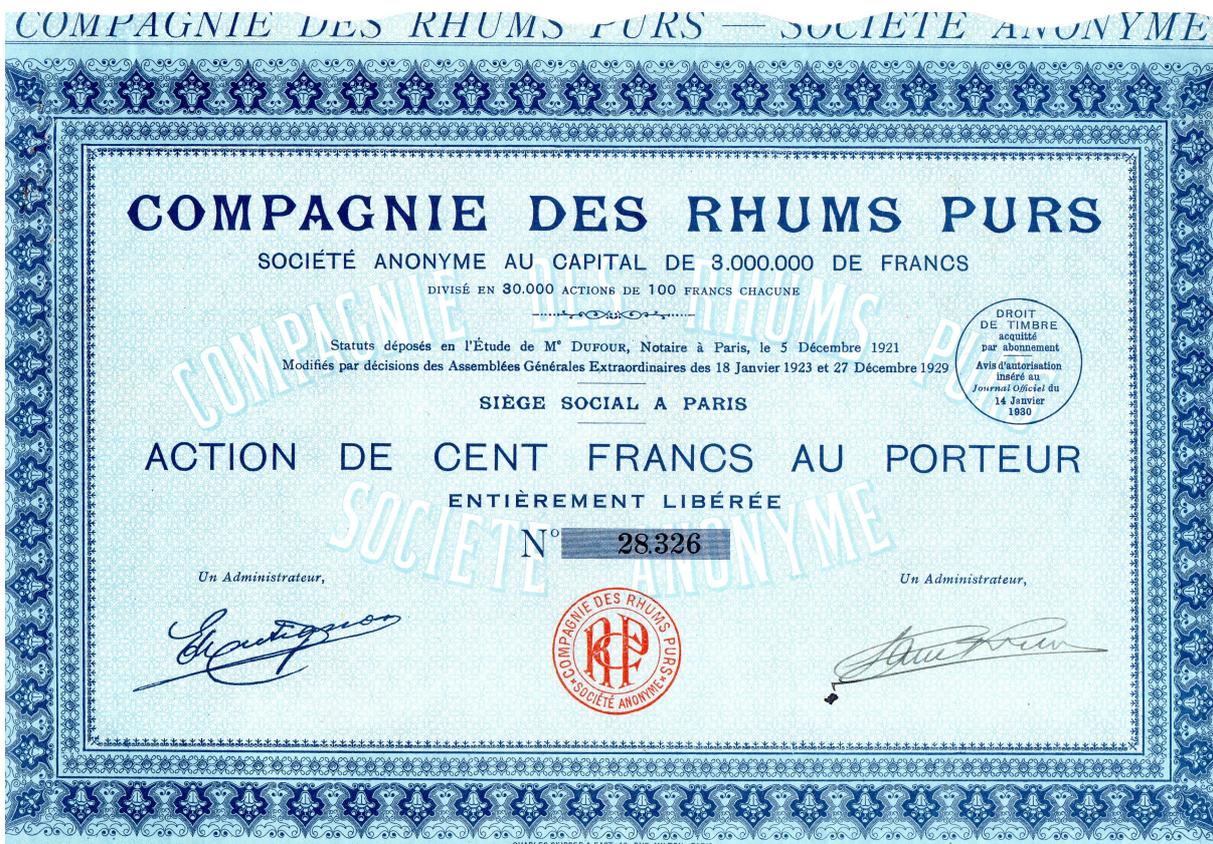
Capital porté à 3.000.000 de fr.
suivant délibération de l'assemblée
générale du 27 décembre 1929

Statuts déposés en l'étude de M^e Dufour, notaire à Paris, le 5 décembre 1921
Modifiés par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 1923

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Victor Rehm
Un administrateur (à droite) : Ch. Emden
Charles Skipper & East, 19, rue Milton, Paris



Coll. Jacques Bobée

COMPAGNIE DES RHUMS PURS
Société anonyme au capital de 3.000.000 de francs
divisé en 30.000 actions de 100 francs chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 14 janvier 1930.

Statuts déposés en l'étude de M^e Dufour, notaire à Paris, le 5 décembre 1921
Modifiés par décisions des assemblées générales extraordinaires du 18 janvier 1923 et 27 décembre 1929

SIÈGE SOCIAL À PARIS

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Eugène Mutignon

Un administrateur (à droite) : Paul Brunet (?)

Charles Skipper & East, 19, rue Milton, Paris

RHUMS PURS
(*Le Petit Bleu*, 6 février 1930)

Le titre, qui vient d'être introduit au marché en banque, y a reçu bon accueil.

C'est le 3 février courant qu'ont été inscrites à la cote du Syndicat des Banquiers en valeurs au comptant, 20.0041 actions de 100 fr. nominal de la Compagnie des Rhums purs. L'introduction s'est faite au cours de 600 fr., majoration qui pourrait paraître excessive s'il s'agissait, comme trop souvent d'une société très jeune qui se présente sans qu'on sache encore quelles sont ses possibilités.

Ce n'est pas le cas, cette fois, puisque la constitution de la Compagnie des Rhums purs remonte au début de 1923.

Son capital était fixé, à l'origine, à un million en 10.000 actions, toutes de numéraire ; il a été porté, en janvier 1923, à 2 millions, et, enfin, à 3 millions, son chiffre actuel, en 30.000 actions de 100 francs. Mais il y a lieu d'observer que cette dernière augmentation, dans les derniers jours de 1929, fut effectuée au moyen de l'incorporation au compte capital d'un million prélevé sur les réserves extraordinaires, et la création de 10.000 actions nouvelles de 100 fr., attribuées aux anciens actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 2 anciennes, sans bourse délier.

La société a pour objet, tant en France, colonies et pays de protectorat, qu'à l'étranger, l'achat, la fabrication, la vente et le transport des rhums et de toutes autres boissons et liqueurs, l'exploitation, directe ou indirecte, de toutes fabriques, distilleries, usines et établissements pour la production des rhums, boissons, liqueurs et tous autres produits analogues, etc., etc., et, en général, toutes opérations agricoles, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant, d'une façon quelconque, à l'objet principal ou qui pourraient être nécessaires ou utiles à la réalisation des affaires à la société.

Les statuts fixent comme suit la répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale; intérêt de 8 %, net de tous impôts, aux actions, à titre de premier dividende. Le surplus est attribué : 10 % au conseil; 90 % aux actions. Toutefois, sur ces 90 %, l'assemblée peut décider tout report à nouveau, ainsi que le prélèvement de sommes destinées à des fonds de prévoyance, d'amortissement des actions, etc., lesdits fonds appartenant exclusivement aux actionnaires. Ils peuvent être, le cas échéant, employés à parfaire le dividende de 8 % en cas d'insuffisance des bénéfices.

De 1923 à 1928 inclus, il a été réparti brut aux actions, 21 fr. 09, 10 fr. 545, trois fois 21 fr. 09 et 21 fr. 756, soit net . 18 fr. 56, 9 fr. 28, 17 fr. 92. 18 fr. 20, 17 fr. 92 et 17 fr. 842, ce qui constitue des dividendes intéressants pour des actions de 100 fr. nominal et alors que les porteurs anciens détenteurs de 3 actions et multiples de 3 ont un tiers de leurs actions qui ne leur a rien coûté.

Terminons en indiquant que le bilan au 31 décembre 1928, dernier connu, et qui se totalise, actif et passif, à 9.400.192 francs se décompose comme suit :

À l'actif : Caisses et Banques, 302.944 francs ; Portefeuille-titres 562.500 fr. ; Débiteurs divers. 2.837.606 fr. ; Marchandises, 5.449.135 fr. ; Immeuble au Havre (moins 132.000 d'amortissements), 198.000 fr. ; Matériel et installations (moins 475.552 fr. d'amortissements), 50.003 fr. ; Frais de constitution et marque de fabrique, 2 fr.

Au passif : Capital, 2 millions ; Réserve légale, 307.648 fr. ; Provision pour éventualités diverses, 995.358 fr. ; Crédoeurs divers. 2.105.065 fr. Profits et Pertes : 3.992.119 fr. y compris le report à nouveau précédent de 2.151.472 francs.

L'exercice du bilan ci-dessus laisse une impression favorable, la situation financière est satisfaisante et le chiffre des bénéfices rapproché du capital alors de 2 millions, indique une administration habile, et tout cela expliquant la majoration à l'introduction.

Le siège de la société est, à Paris, 43, rue de Naples, et le conseil d'administration se compose de la façon suivante : MM. Victor Rehm, président ; Paul Alexandre, Gustave Briand, Pierre Ceineray, Gilbert de Monès del Pujol, Charles Emden, Aristide Jacqueminet, Lucien Bernard [*Bénard*], Eugène Mutignon, Ambroise Rendu et Paul Bonnet.

Compagnie des rhums purs
(*La Journée industrielle*, 30 avril 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1929 faisant apparaître un bénéfice net de 2.260.785 fr. qui forme, avec le report antérieur, un total de 3.570.401 fr. 44.

Le dividende a été fixé à 21 fr. 756 par action, payable à la date que fixera ultérieurement le conseil.

Une somme de 1.319.172 fr. 95 a été reportée à nouveau.

L'assemblée a réélu MM. Ceineray, Jacqueminet et de Monès del Pujol, administrateurs sortants, et ratifié la nomination, en la même qualité, de MM. Lucien Bénard et Paul Brunet.

Les résultats de l'exercice 1929-1930 des Sucreries coloniales comprennent le bénéfice réalisé par la cession de ses titres de la Cie des Rhums Purs

RHUMS PURS
(*Le Petit Bleu*, 21 avril 1931)

Bien que les comptes de la société se présentent de façon satisfaisante, ils ne doivent pas faire perdre de vue la crise actuelle sur les rhums.

La Compagnie des Rhums purs convoque son assemblée générale annuelle pour le 28 avril courant. Les comptes au 31 décembre 1930, qui lui seront soumis, se soldent en bénéfice net de 1.330.800 francs, soit, avec le report antérieur, un disponible de 2.649.973 francs, contre respectivement, fin décembre 1929, 2 millions 260.800 francs et 3.570.000 francs, en chiffres ronds.

Il sera proposé un dividende de 21 fr. 75 brut, égal au précédent.

En dehors du fléchissement des bénéfices d'un exercice à l'autre qui, bien qu'il n'ait pas eu de répercussion fâcheuse sur la répartition, n'en existe pas moins, il faut considérer que, d'un exercice à l'autre, le poste Marchandises en stock s'est fortement enflé, passant de 14.378.000 francs fin 1929 à 21.360.056 francs fin 1930. On semble, d'ailleurs, vouloir aller au devant de l'objection que soulève toujours une aggravation des stocks : on dit, en effet, que, depuis la clôture de l'exercice, partie de ceux-ci auraient été réalisés ; on ajoute même : dans des conditions satisfaisantes, mais il se pourrait fort qu'elles ne soient satisfaisantes que relativement et que la marge de bénéfice primitivement escomptée se soit trouvée plus ou moins réduite en raison de la situation même du marché des rhums, dont pâtissent les compagnies sucrières de la Martinique et de la Guadeloupe et qui tient précisément au stockage, conséquence

d'une réduction de la consommation qui, dit-on, aurait baissé de 60 %. Cela s'explique, d'ailleurs, par les prix de vente du rhum, qui sont bien faits pour décourager les amateurs les plus intrépides, mais pas toujours assez fortunés pour que les prix les laissent royalement indifférents.

Revenons au bilan : on constate que, s'il y a, outre l'augmentation — peu désirable — du stock, augmentation également de 3.801.283 francs à 5.770.972 francs des débiteurs divers, à l'actif, on trouve, au passif, les créditeurs divers en augmentation de 2.786.868 francs à 4.158.136 francs et les effets à payer en augmentation également de 7.652.613 francs à 11.778.988 francs.

Pour que la situation fût nettement satisfaisante, à ce point de vue, il faudrait qu'elle se soit beaucoup modifiée depuis la clôture de l'exercice : est-ce possible en aussi peu de temps et dans des conditions qui ne sont favorables ni en général, ni en particulier ?

Au point de vue boursier, l'action Rhums Purs a valu au plus haut, en 1930, 614 francs, et 330 francs au plus bas ; elle est actuellement vers 265 francs, avec un dividende net d'environ 17,75, ce qui capitalise le titre à un peu plus de 6,75 % net : ce n'est pas là le rendement d'un titre considéré comme sans aléa, surtout en période de bon marché de l'argent.

Rappelons que la dernière augmentation de capital de 2 millions à 3 millions s'est effectuée par incorporation de réserves, les 10.000 actions de 100 francs alors créées étant réparties, à titre gratuit, entre les actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes. Un porteur de trois actions peut donc en posséder deux qu'il a pu payer aux environs de 600 francs, soit 1.200 francs pour les deux, la troisième ne lui ayant rien coûté — on va voir que c'est une façon de parler ! Son prix moyen se trouve ramené de 600 à 400 francs, alors qu'actuellement, l'action Rhums Purs cote aux environs de 265 francs : c'est dire qu'à ce porteur, l'action gratuite coûte assez cher. Cela s'appelle même couramment « trinquer » !

POUR MEMOIRE. — Conseil d'administration : MM. Victor Rehm, Paul Alexandre. Gustave Briand, Pierre Ceineray, Gilbert de Monès del Pujol, Charles Emden, Aristide Jacqueminet, Lucien Bénard, Eugène Mutignon, Ambroise Rendu, Paul Brunet. — Cotation : actions numéros 1 à 20.000, Paris, coulisse, comptant. Actions numéros 20.0001 à 30.000 non cotées. Service financier : Crédit foncier colonial de banque.

Compagnie des rhums purs
(*La Journée industrielle*, 29 avril 1931)

L'assemblée ordinaire tenue hier a prouvé les comptes de l'exercice 1930 faisant apparaître un bénéfice net de 1.330.800 fr. 88, auquel s'ajoute le report antérieur de 1.319.172 fr. 95.

Le dividende a été fixé à 21 fr. 523 motion ; il sera payé, sous déduction impôts, à partir du 1^{er} juillet.

Une somme de 1.830.864 fr. 64 a exportée à nouveau.

L'assemblée a réélu MM. Alexandre, Mutignon et Rendu, administrateurs sortants.

RHUMS PURS
(*Le Petit Bleu*, 20 mai et 1^{er} juin 1931)

Le titre, majoré de 500 % à l'introduction, il y a un an, est aujourd'hui beaucoup moins brillant.

On a pu malheureusement observer très fréquemment que l'introduction d'un titre sur le marché n'a pas uniquement pour objet de faciliter au grand public l'entrée dans une bonne affaire, mais bien plutôt de permettre, à des porteurs renseignés, de se débarrasser à bon compte de titres d'entreprises dont ils savent qu'elles ne tarderont pas à périr. Autrement dit, le grand public est appelé à faire le jeu de quelques privilégiés. Cela est d'autant plus à craindre que l'introduction a lieu à des cours fortement majorés. Ce qui s'est passé et se passe pour les Rhums purs en donne un exemple de plus.

L'action de 100 francs nominal faisait, le 3 février 1930, son apparition à la cote du Syndicat des Banquiers au comptant et l'on inscrivait d'emblée le cours de 600 francs, soit une majoration, par conséquent, de 500 %. Le dividende réparti pour le dernier exercice alors connu, 1928, était de 21 fr. 756 brut et net 17 fr. 842 : ce n'était pas à dédaigner, certes ; tout de même, cela capitalisait le titre à un taux dérisoire sur la base du cours d'introduction. Mais, comme on était en veine d'exagération, on poussa le cours aux environs de 615 francs.

Il a fallu déchanter depuis et l'année de l'introduction ne s'était pas écoulée qu'on reculait jusqu'à 330 francs. Ce n'était, d'ailleurs, qu'un avant-goût des futures cotations : on a fini, la semaine dernière, quelque 80 francs au-dessous du plus bas cours de 1930, soit à 250 francs à peine, perdant ainsi une quinzaine de francs encore sur les cours d'il y a un mois.

C'est que le bénéfice, qui était de 3 millions 992.119 francs en 1928, y compris un report à nouveau de 2.151.472 francs, n'a été, en 1930, que de 2.649.973 francs, y compris un report à nouveau précédent de 1.319.172 francs. Quant au dividende, il a été de même ordre, de 21 fr. 523 brut.

Aussi peut-on dire que si le rhum pur est stomachique, il faut « avoir de l'estomac » pour encaisser — façon de parler — pour encaisser sans grimace la perte sur les actions Rhums purs !

Allons au-devant d'une objection : la dernière augmentation de capital, de 2 à 3 millions, s'est effectuée par incorporation de réserves, les 10.000 actions de 100 francs alors créées étant réparties à titre gracieux entre les actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 2 anciennes. Un porteur de 3 actions en a donc une qui ne lui a rien coûté. Mais les deux autres ont pu lui coûter 1.200 francs et son prix moyen ressort à 400 francs : comme on est aux environs de 250 francs, il perd 150 francs par titre, soit 450 francs pour les trois. Et l'on peut hardiment prétendre que le cadeau d'une action qui lui a été fait est joli, mais un peu cher !

Et ce n'est peut-être pas fini ; on signalait récemment une baisse de la consommation de 60 % — dame ! au prix du litre ! — et les difficultés avec lesquelles étaient, par suite, aux prises les Compagnies sucrières de la Martinique et de la Guadeloupe dans la nécessité de stocker.

POUR MÉMOIRE. — Conseil d'administration : MM. Victor Rehm, président ; Paul Alexandre, Gustave Briand, Pierre Ceineray, Gilbert de Monès del Pujol, Charles Emden, Aristide Jacqueminet, Lucien Bénard. Eugène Mutignon. Ambroise Rendu, Paul Brunet, administrateurs. — Cotation : actions numéro 1 à 20.000 : Paris, Coulisse, comptant. Actions numéro 20.001 à 30.000 non cotées. — Service financier : Société de crédit foncier colonial et de banque.

Réunis en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société.

MM. Lucien Bénard, Fantou et Jourdain ont été nommés liquidateurs.
